

Après qu'ils sont parvenus à une plus grande dimension, la croissance se ralentit, ce qui donnerait à croire qu'ils vivent vieux,—ainsi que l'indiquent d'ailleurs quelques énormes échantillons, portant les marques de l'âge, qui ont été pris ici et dont l'un avait deux pieds de longueur de corps. Ailleurs on a trouvé des femelles chargées d'œufs et qui ne pesaient pas plus qu'une demi-livre; mais je n'ai pas eu l'occasion d'observer le même incident ici, et je crois qu'il est anormal. Des expériences faites dans les réservoirs du gouvernement français en Bretagne portent à croire qu'il faut cinq ans au homard pour arriver à maturité et autant à sa femelle pour atteindre l'âge de fécondité. La science n'a pas encore établi le nombre d'années consécutives pendant lesquelles les homards peuvent reproduire. La période exacte de la fraie reste dans l'ombre du mystère. Ce qu'on peut accepter comme acquis, c'est qu'elle varie sous les différentes latitudes et dans les diverses conditions de l'eau. Dans les eaux plus froides de la côte atlantique, quoique ce soit plus au sud, cette période semble être plus tard que dans la baie du Saint-Laurent. Les rives chaudes, peu profondes et sablonneuses de l'île du Prince-Edouard offrent des conditions différentes de celles de l'océan. Durant les trois dernières années la température moyenne des mois d'été, dans le nord de l'île, a été de 50° 56' en juin, 63° 40' en juillet et de 62° 27' Fahrenheit en août, et de plus d'un degré plus élevée sur la rive sud. La force d'un ardent soleil de juillet sur la calme surface de six à huit brasses d'eau, réfléchi par un fond de sable vermeil, doit donner une température que, sans en avoir fait l'expérience, je crois pouvoir porter à 55° degrés. Ce foyer de chaleur peut probablement expliquer pourquoi un aussi grand nombre de homards frayent dans ces eaux au mois de juillet, quoiqu'ils soient alors faibles et que leur enveloppe soit tendre. On peut expliquer de la même manière le fait que le mois d'août et non celui de juillet est l'époque de la fraie sur la rive sud, époque qui se trouve retardée par les courants et le flux plus grand de la marée dans le détroit de Northumberland, lesquels ont pour effet de refroidir l'eau. Parvenu à l'étape de son existence où il fraie et change d'enveloppe, le homard est sujet à une fièvre qui n'épargne pas les classes plus élevées de l'organisme. La chair diminue de poids et de tissus, les sucs sont viciés, et les personnes qui en mangent dans cette condition disent qu'elle a un goût âcre et désagréable. La période de la maladie ne dure probablement pas plus qu'un mois, après quoi la chair redevient ferme et mangeable; elle reste dans cet état jusqu'à ce que l'hiver mette fin à la pêche, mais la chair mise en boîte pendant l'époque de la reproduction n'est pas bonne à garder.

Comme les recherches les moins importantes peuvent aider la science, j'ai demandé à des gens qui font depuis longtemps la pêche de ce crustacé: "D'où vient le homard qui s'approche de l'île en myriades? Est-ce de l'Atlantique? C'est-à-dire, fait-il le tour de Terre-Neuve, ou passe-t-il l'hiver dans la baie du Saint-Laurent?" Sauf une exception, les réponses que j'ai reçues confirment mon opinion qu'il reste dans la baie. Si c'est vrai, c'est autant d'acquis pour la science. L'habitat de ce crustacé qui a une si grande valeur pour l'île du Prince-Edouard est dans l'étendue de mer qui sépare l'île du Labrador et dans les autres eaux profondes environnantes.

Le dragage n'a pas fait découvrir le homard à une plus grande profondeur que trente brasses d'eau. Dans ce cas, c'est évidemment le même corps de crustacés qui revient tous les ans chez nous; mais il n'est pas soutenu par d'autres bancs inépuisables venant de l'océan. Dans le court espace de 70 à 80 jours de pêche bien remplis, il en a été pris pas moins que 10,000,000 dans nos eaux. Il n'est pas de puissance de reproduction qui puisse résister longtemps à une pareille consommation, à moins que l'on ne prenne des mesures rigoureuses pour préserver les reproducteurs. L'Etat du Maine, E.-U., devenu sage trop tard, a été forcé d'édictier une loi qui impose une amende de \$10 pour chaque reproducteur pris. A l'île du Prince-Edouard, heureusement, on n'en est pas encore arrivé à une crise qui menace l'extinction de cette industrie, mais l'expérience des autres devrait être pour nous une leçon. Le homard à enveloppe tendre se protège lui-même, il est trop paresseux pour prendre la peine de chercher sa nourriture, et de celui-là il n'en est pris que très peu; tant que les établissements de conserves paieront les pêcheurs à tant le cent, le homard n'ayant pas les dimensions voulues n'est pas en très grand danger, mais le système d'achat